

Image not found or type unknown



Demandes d'informations en urgence

Par **gege**, le **14/09/2009** à **23:09**

Bonjour,

Je suis mauricienne et mon amie est française. J'aurais plusieurs questions. Tout d'abord, en possession d'un visa long séjour, est-ce obligatoire de trouver un boulot avant d'arriver en France? Deuxième: le visa long séjour peut être attribué à un visiteur, pour cela quels sont les documents nécessaires pour obtenir ce visa et une fois sur place, si je trouve du boulot, quelles sont les procédures à suivre et dans quel délai? Merci de me répondre, de vivre loin de celle qu'on aime c'est dur mais on garde espoir. En passant je suis chargée de qualité en centre d'appels depuis 7 ans et si jamais quelqu'un recrute, n'hésitez pas à me contacter. Je serais intéressée pour la région de Poitiers et ses alentours. Merci de me répondre. À bientôt

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:06**

Bonjour,

Le visa long séjour "salarié" n'est délivré qu'à l'étranger dont la procédure d'introduction de travailleur étranger a abouti favorablement. Cela suppose donc un employeur en France qui a fait les démarches à la Ddtefp et dont le dossier a été accepté. Le consulat délivre ensuite ce visa.

Une fois en France, sans ce visa long séjour, il n'est pas possible d'obtenir un titre de séjour de salarié.